15/09/2023

Document de référence

Année scolaire 2023-2024

Katryne Guillemette
ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-PIE-X

AUX PARENTS DES ELEVES DE L'ECOLE SAINT-PIE-X

Chers parents,

Nous vous transmettons les principales informations concernant l'organisation de l'école Saint-Pie-X pour l'année scolaire 2023-2024. Nous espérons ainsi répondre aux questions habituelles en regard du fonctionnement de l'école. À partir de notre projet éducatif, nous continuons à mettre nos énergies pour favoriser la réussite des jeunes de notre école. Nous tenterons d'offrir à votre enfant un milieu de vie stimulant et agréable. Dans cette expérience, les parents sont des partenaires de l'école. N'hésitez pas à nous contacter au besoin.

Au plaisir de vous rencontrer,

Kelly Anctil,
Directrice

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE

École primaire Saint-Pie-X

388 boul. Taché Est, Montmagny, QC G5V 1E2

Téléphone : 418-248-8198 **Courriel :** st-pie-x@csscotesud.gouv.qc.ca

IDENTIFICATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES

Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

157, rue St-Louis, Montmagny, QC G5V 4N3

Téléphone : 418-248-1001

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

AM	PM
7h50 à 11h20	12H20 à15h50

HEURES DES COURS

AM	PM
Début des cours: 8h03	Début des cours: 12h32
Sortie: 11h11	Sortie: 15h14

IMPORTANT

- Nous demandons aux élèves qui ne fréquentent pas le service de garde de ne pas se présenter à l'école avant **7h55 le matin et 12h25 le midi,** par mesure de **SÉCURITÉ**.
- Il y a de la surveillance dans la cour à compter de **7h55** et **12h25.**

SERVICE D'ENSEIGNEMENT

Nous dispensons au préscolaire des activités propres à assurer le programme spécifié pour ce groupe. Pour les élèves du primaire, nous assurons les activités d'enseignement suivantes:

- ✓ Français
- ✓ Arts plastiques
- ✓ Sciences et technologies
- ✓ Mathématique
- ✓ Éducation physique
- ✓ Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté
- ✓ Anglais
- ✓ Musique

Un temps minimal est déterminé pour chacune des matières.

SERVICES OFFERTS PAR L'ÉCOLE

Des services particuliers et complémentaires pourraient être offerts par l'école en fonction des besoins de notre clientèle. Ces services comprennent notamment :

- ✓ Technicien (nes) en éducations spécialisé (es) (TES)
- ✓ Infirmière scolaire, hygiéniste dentaire (CISSS)
- ✓ Orthopédagogie
- ✓ Orthophonie
- ✓ Psychologie
- ✓ Et autres

ABSENCES DES ÉLÈVES 418 248-8198 #4600

Les parents doivent nous prévenir de l'absence de leur enfant dès le début des heures d'ouverture du bureau le matin et le midi et en donner le motif. Vous devez aussi prévenir le service de garde si votre enfant le fréquente. Notre répondeur pourra prendre vos messages si vous appelez avant les heures d'ouverture du secrétariat.

RENDEZ-VOUS EN COURS DE JOURNÉE

Quand l'enfant doit quitter l'école avant la fin des classes, nous vous demandons de prévenir l'école et le service de garde en début de journée. L'enfant attend à l'intérieur de l'école (au secrétariat) et circule par la porte du secrétariat. De plus lorsqu'il revient à l'école, vous devez laisser votre enfant au secrétariat et la secrétaire s'occupera de le reconduire à sa classe. Il est interdit aux parents de circuler dans les corridors sur les heures de cours.

MALADE OU BLESSÉ À L'ÉCOLE

Quand un enfant est malade et/ou blessé, l'école communique avec les parents au numéro d'urgence. S'il n'y a pas de réponse et si cela semble grave, l'école dirige l'enfant à l'hôpital et quelqu'un accompagne l'enfant jusqu'à l'arrivée du répondant. Les frais d'ambulance sont aux frais des parents.

DÉPART DE L'ÉCOLE

Aucun enfant n'est autorisé à quitter l'école ou la cour de récréation sans autorisation. Un billet signé et daté des parents est nécessaire pour quitter durant la période du dîner ou pour ne pas reprendre l'autobus à la fin des cours. Le billet doit être remis au titulaire de la classe, au responsable de l'activité ou au secrétariat. Nous vérifierons l'authenticité du billet en cas de doute.

MÉDICAMENTS

Bien vouloir prévenir l'école et le service de garde si votre enfant doit prendre un médicament. Si nous devons collaborer, nous exigeons un billet du parent nous autorisant à donner ce médicament et nous indiquant la posologie. Un formulaire devra être rempli pour la prise de médicaments à long terme.

FORCES MAJEURES

En cas de fermeture d'école, en cours de journée (tempête, bris…) informez votre enfant d'un endroit où il peut se rendre en toute sécurité.

CALENDRIER SCOLAIRE

Le calendrier scolaire compte 180 jours de classe répartis en 3 étapes commençant le 29 août 2023 et se terminant le 21 juin 2024.

ÉVALUATIONS

Nous vous remettrons quatre communications écrites (ex.: bulletins) selon les modalités à déterminer. Un document explicatif sur l'évaluation dans la classe de votre enfant vous sera remis au début de l'année.

PHOTOGRAPHIE DES ÉLÈVES

Chaque année, tous les élèves peuvent se faire photographier. La décision quant à l'achat des photos est à la discrétion des parents. La séance de photographie aura lieu le 29 septembre 2023 pour les photos individuelles. La séance photo pour les fratries, les finissants ainsi que la reprise de photos (pour les élèves absents le 29 septembre) aura lieu le 6 février 2024.

ASSURANCE

Le Centre de services scolaire détient une assurance responsabilité, mais celle-ci ne couvre pas l'enfant. Les frais occasionnés par des accidents qui pourraient se produire au cours d'activités normales (dents brisées, lunettes cassées, etc.) devront être assumés par la famille de l'enfant.

RENCONTRE DU PERSONNEL

Si vous désirez rencontrer un membre du personnel de l'école, il est souhaitable de prendre un rendez-vous. Nos horaires et nos activités ne rendent pas toujours disponibles le personnel enseignant et la direction. À l'intérieur de l'horaire régulier des classes, les enseignants ne sont pas autorisés à quitter leur classe. Si vous voulez communiquer avec eux, il faudra laisser un message au secrétariat ou appeler après les heures régulières des cours. L'enseignant communiquera avec vous pour répondre à vos questions ou pour convenir d'un rendez-vous. Si vous avez des questions concernant les apprentissages ou les comportements de votre enfant, vous êtes invités à communiquer le plus rapidement possible avec la personne concernée (enseignant, spécialiste ou surveillant). Si la situation persiste après cette intervention, vous pouvez contacter la direction. Nous chercherons une solution avec l'ensemble des intervenants.

COLLATION

Les élèves peuvent apporter une collation à l'école. Nous vous demandons de leur fournir des aliments bénéfiques pour leur santé. Les croustilles, les bonbons, le chocolat et la gomme à mâcher sont interdits. Nous suggérons des fruits, légumes, fromage, etc. De plus, puisque nous avons quelques élèves qui souffrent d'allergies sévères, il est interdit d'envoyer des aliments pouvant contenir des arachides. Assurez-vous de n'acheter que des collations spécifiant qu'ils ne contiennent pas d'arachides, car sinon il sera interdit à votre enfant de les manger.

OBJETS PERDUS

Les objets perdus à l'intérieur de l'école (tuque, mitaines, bas…) sont déposés dans un panier au rez-de-chaussée et au premier étage. Afin d'éviter la perte de souliers, nous suggérons un sac à souliers. En cas de perte de petites choses comme des bijoux, s'informer au secrétariat où ils sont normalement apportés.

IDENTIFICATION DES BIENS DE VOS ENFANTS

Un nombre impressionnant de morceaux de vêtements se perdent et demeurent sans propriétaire. Selon l'âge ou le niveau de responsabilité de votre enfant, nous vous suggérons de les identifier à son nom.

HABILLEMENT

Lors des cours d'éducation physique, il est obligatoire pour tous les élèves de porter des espadrilles avec de bons renforts et qui ne marquent pas le plancher, ainsi qu'un chandail et des culottes courtes ou de jogging. Les élèves doivent enlever leurs bijoux (bagues, boucles d'oreilles) ou les laisser à la maison. Nous recommandons que l'enfant laisse au vestiaire, un sac de coton ou en toile pour déposer ses souliers. Une deuxième paire de souliers est demandée pour éviter de transporter de la poussière de pierre ou sable dans les locaux de classe.

BICYCLETTES ET TROTTINETTES À L'ÉCOLE

Nous acceptons que les élèves se rendent à l'école à bicyclette et en trottinette. Cependant, votre enfant doit avoir reçu votre autorisation pour le faire. L'école et le Centre de services scolaire ne sont pas responsables des accidents qui pourraient survenir tout au long du parcours. Arrivé à l'école, l'enfant doit remiser immédiatement son vélo à l'emplacement prévu à cet effet. L'école et le Centre de services scolaire ne sont pas responsables des bris qui pourraient être causés aux bicyclettes ni aux vols des bicyclettes qui sont stationnées sur le terrain de l'école.

- Il est demandé aux élèves de circuler seuls sur leur bicyclette.
- Les périodes permises seront précisées aux élèves selon l'état de la température.

PASSE-PARTOUT

Les parents des enfants inscrits à la Passe-partout recevront des informations au cours du mois de septembre concernant le début des activités.

PARTICIPATION DES PARENTS

Une assemblée générale des parents aura lieu le 20 septembre à 18h30. Lors de cette assemblée se fera l'élection des membres du conseil d'établissement.

POUR SECONDER L'ÉCOLE DANS SES OBJECTIFS, NOUS VOUS INVITONS À PARTICIPER À LA VIE ACTIVE DE L'ÉCOLE!

---

1. En venant, en grand nombre participer aux rencontres du début de l'année.
2. Par le conseil d'établissement qui est le comité officiel par lequel les parents peuvent s'exprimer et collaborer à la vie de l'école. N'hésitez pas à vous impliquer et à communiquer avec vos représentantes et représentants du comité de parents pour acheminer vos demandes et vos suggestions.
3. Par les rencontres individuelles avec les enseignants et la direction de l'école.
4. En participant à certaines activités éducatives, sportives et culturelles.
5. En prenant connaissance du bulletin, des travaux des enfants, etc.
6. Par l'encouragement que vous apportez à votre enfant.
7. En collaborant étroitement avec l'école afin que votre enfant puisse s'épanouir et se développer normalement et surtout en évitant de critiquer l'école devant votre enfant. S'il y a un problème, il faut le régler le plus tôt possible avec la personne concernée.

Liste du personnel 2023-2024

Enseignants	Prénom et nom	Groupe-repère
Animation passe-partout	Chantal Couture	**041**
Maternelle 4 ans	Kassandra Corbin	**045**
Maternelle	Brigitte Messervier	**051**
Maternelle	Josée Corriveau	**052**
1re-2e année	Sonia Godbout	**161-162**
1re année	Lisa Couillard	**111**
2e année	Marie-Josée Rouleau	**112**
2e-3e année	Suzie Buteau	**172-173**
3e année	Julie Normand *(Justine Vézina, stagiaire)*	**113**
4e année	Karine Nicole et Judith Mercier-Boudreault	**114**
4e–5e année	Pascale Dubé	**184-185**
5e année	Fabienne Boucher	**115**
6e année	Benoît Langlois	**116**
6e année	Maude Côté	**126**
Soutien et allègement		
Allègement de tâche	Catherine Lévesque	**172-173, 052, 045**
Allègement de tâche	Vanessa Bouffard	**126, 115**
Enseignants Spécialistes		
Éducation physique	Carol Maurais	Tous les groupes sauf le **préscolaire.**
Éducation physique	Mathieu Létourneau	**Préscolaire (045,051,052)**
Musique	Josée Rivard	Tous les groupes
Anglais	Sandra Arseneault	Tous les groupes sauf le **préscolaire** et les **6e années.**
Services complémentaires		
Orthophoniste	Jérôme Lord	
Psychologue	Julie Bertrand	
Orthopédagogue	Isabelle Nicole	
Orthopédagogue	Marie-Claude Fortin	

Service de garde	
Technicienne en service de garde	Annie St-Pierre Tremblay
Éducatrice de classe principale	Karol Ann Desjardins
Éducatrice	Jolyane Nadeau-Collin
Éducatrice	Nathalie Masson
Éducateur	Jérémy Messervier-Michaud
Éducatrice	Ariane Poulin
Éducatrice	Ève-Marie Joncas
Éducatrice	Gabrielle Gingras
Éducatrice	Fatiha El Batlaoui
Éducatrice	Audrey Morin
Éducatrice	Catherine Coulombe
Éducatrice	Laurence Cloutier
Personnel de soutien	
Technicienne en éducation spécialisée	Gabrielle Gingras
Technicienne en éducation spécialisée	Ève-Marie Joncas
Technicienne en éducation spécialisée	Ariane Poulin
Surveillant d'élève	Steeve Barnes
Surveillante d'élève	Michelle Fiset
Surveillante d'élève	Laurence Cloutier
Concierge	Roger Chouinard
Secrétaire d'école	Katryne Guillemette
Directrice adjointe	Karine Nicole
Directrice	Kelly Anctil

Nous joindre :

Secrétariat	Service de garde	Directions
418 248-8198 #4600 Katryne.guillemette@csscotesud.qc.ca	418 248-8198 #4604 annie.tremblay@csscotesud.gouv.qc.ca	418 248-8198 #4601 Kelly.anctil@csscotesud.gouv.qc.ca 418 248-8198 #4610 Karine.nicole@csscotesud.gouv.qc.ca

Code de Vie de L'école

Les règles de vie à l'école sont conçues pour que chacun puisse y vivre en harmonie avec soi et avec les autres dans un climat d'ordre et de sécurité.
Elles ont été approuvées à l'unanimité par votre conseil d'établissement

JE M'ENGAGE À	RAISONS	CONSÉQUENCES
1. Respecter les autres élèves et les adultes en gestes et en paroles. **TOLÉRANCE ZÉRO** **Pour la violence physique ou verbale**	Afin d'éviter les conflits et les accidents graves	Suspension à l'école où à la maison avec du travail à faire. Intervention éducative avec l'enseignant, la direction, les parents et les professionnels concernés (technicien en éducation spécialisé, psychologue, travailleur social, etc.) avant le retour en classe. **Voir mesures d'encadrement**
2. Circuler en marchant, calmement et en respectant le volume de voix autorisé (silence ou chuchotement, selon le lieu.)	Pour assurer ma sécurité, pour débuter les cours à l'heure prévue et pour favoriser un climat propice aux apprentissages	Application des mesures d'encadrement
3. Prendre soin du matériel mis à ma disposition.	Pour conserver le matériel en bonne condition pour moi et les autres.	***Facturation pour la perte ou le bris de matériel.*** ***Application des mesures d'encadrement***
4. Porter des vêtements convenables et adéquats (selon les saisons)	Pour avoir une tenue adéquate pour les cours et pour ma sécurité.	***Mémo aux parents*** ***Prêt de vêtements par l'école***
Robes, jupes et pantalons mi-cuisse ou plus longs sont autorisés à l'école. ***Privilégier les bermudas***	Camisole bretelles larges **(lasagnes)** sont autorisées à l'école. *Les camisoles à fines bretelles **(spaghetti)** ne sont pas permises à l'école.*	Souliers permettant de jouer de façon sécuritaire à la récréation. *Éviter les sandales sans renforts et les ballerines.*
5. Respecter les aires de jeux dans la cour et le gymnase	Pour ma sécurité, pour développer un meilleur esprit sportif et conserver l'intérêt du jeu	***Retrait du jeu***
6. Respecter les heures d'arrivée à l'école.	Pour assurer ma sécurité	***Mémo ou téléphone aux parents***